



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accession à la propriété

Question écrite n° 44519

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre du logement sur la circulaire interministérielle du 30 janvier qui précise les mesures du plan de relance visant à engager dès 2009 les travaux de construction et d'amélioration des logements. Il lui demande le détail de la répartition des pass fonciers par région et les critères qui ont conduit à ce calcul.

Texte de la réponse

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, le dispositif du Pass-foncier peut faire l'objet d'un prêt à remboursement différé, octroyé par un organisme associé collecteur de l'union d'économie sociale du logement (UESL), pour les logements aussi bien individuels que collectifs. La délivrance de ce prêt à remboursement différé assure le portage financier d'un coût équivalent à celui du foncier. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, 50 millions d'euros ont été mis en place pour aider les collectivités soutenant l'accession afin d'atteindre l'objectif des 30 000 Pass-foncier fixé par le plan de relance pour 2009 et 2010. Pour répartir initialement les crédits budgétaires entre les services régionaux chargés de verser les subventions aux collectivités, la programmation suivante a été réalisée. Île-de-France 2 700 Alsace 600 Aquitaine 2 250 Auvergne 450 Bourgogne 600 Bretagne 2 900 Centre 1 150 Champagne-Ardenne 300 Franche-Comté 700 Languedoc-Roussillon 1 300 Limousin 300 Lorraine 750 Midi-Pyrénées 1 750 Nord-Pas-de-Calais 1 050 Basse-Normandie 800 Haute-Normandie 800 Pays de la Loire 3 200 Picardie 2 050 Poitou-Charente 800 Provence-Alpes-Côtes d'Azur 2 200 Rhône-Alpes 2 750 Corse 100 DOM 500 Total 30 000 Cette programmation n'a pas de caractère limitatif pouvant conduire à bloquer des opérations en cas de consommation totale de l'enveloppe régionale en cours d'année. Dans cette hypothèse, des redéploiements pourront être opérés. Cette programmation a notamment été élaborée sur la base de la répartition, par région, des nombres de prêts à 0 %, émis en 2007 dans le neuf.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44519

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2490

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3129